

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

SECTION 1 : Identification de la substance/préparation et de l'entreprise/société

1.1. Identificateur du produit

Code produit : PO/63311
Nom du produit : PQ1™
Description du produit : Adhésif monocomposant chargé

1.2. Utilisations pertinentes identifiées et utilisations à éviter de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif dentaire professionnel

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Ultradent Products, Inc. 505 W. 10200 S. South Jordan, UT 84095	Personne responsable (CE) Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne (Allemagne) Courriel électronique : infoDE@ultradent.com Téléphone en cas d'urgence : +49(0)2203-35-92-0
---	--

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

CHEMTREC (AMÉRIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
(INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE

: Après avoir été évalué et/ou testé pour déterminer les risques physiques, sanitaires et environnementaux qu'il présente, le mélange a obtenu la classification suivante.

Symboles de danger : F, Xi

Phrases de risques : R36, R22

Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

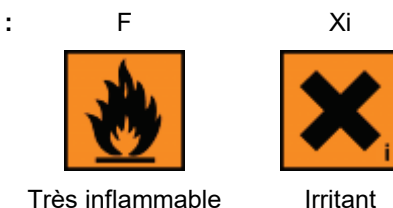
Santé : Toxi. aiguë (inhalation), catégorie 4
Irritation des yeux, catégorie 2B
Irritation de la peau, catégorie 2
Sensibilisation de la peau, catégorie 1B

Physique : Liquides inflammables, catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/CE

Pictogramme(s) de danger :



FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

Mention(s) de risque	: R36 : Irritant pour les yeux. R22 : Néfaste en cas d'avallement.
Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]	
Pictogramme(s) de danger	:   Point d'exclamation Flamme
Terme d'avertissement	: DANGER
Mention(s) de danger	: H225 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H319 : Cause une grave irritation des yeux. H315 : Cause l'irritation de la peau. H317 : Peut causer une réaction allergique de la peau. H335 : Peut causer une irritation respiratoire.
Mention(s) de précaution :	
Prévention	: P280 : Portez des gants de protection/des vêtements de protection/des protections oculaires/des protections du visage. P210 : Tenir éloigné des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues et des autres sources d'étincelles. Ne pas fumer.
Réponse	: P305 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P351 : Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Consultez un médecin ou obtenez un avis médical. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire : Consultez un médecin ou obtenez un avis médical. P301 : EN CAS D'AVALEMENT : P311 : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P330 : Rincez la bouche. P331 : Ne faites PAS vomir. P304 : EN CAS D'INHALATION : P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage	: P273 : Évitez de rejeter le produit dans l'environnement.
Élimination	: P501 : Éliminez le produit conformément à la réglementation gouvernementale. (EC1975L0442- 20/11/2003)

2.3. Autres risques

Conclusion La substance ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB de l'examen préalable. Il ne présente aucune indication concernant les propriétés P ou B.

SECTION 3 : Composition/informations des ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

Nom chimique	CAS	EINECS Numéro	% en poids	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]
Alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	< 10	F ; R11	Flam. Liq., Cat. 2 ; irr. pour les yeux, cat. 2 ; irr. pour la peau, cat. 2 ; STOT SE, Cat. 3 ; H225 ; H319
2-hydroxyéthyl méthacrylate	868-77-9	212-782-2	< 15	Xi ; R43 ; R36/38	Irr. pour les yeux, cat. 2B ; Sens. pour la peau, cat. 1B ; H317 ; H319
Acide méthacrylique	79-41-4	201-204-4	< 10	C ; R34	Corr. pour la peau, cat. 1A ; Tox. aiguë (O), Cat. 4 ; Tox. aiguë (D), Cat. 4 ; H302 ; H312 ; H227
Bis-GMA	1565-94-2	216-367-7	≤ 10	Xi ; R22 ; R36/37/38	Irr. de la peau, cat. 2 ; irr. pour les yeux, cat. 2B ; Sens. pour la peau, cat. 1

Pour obtenir le texte complet des déclarations de santé et des phrases de risques, voir SECTION 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

En cas de contact avec les yeux	: Rincez immédiatement les yeux à grande eau. Consultez immédiatement un médecin si l'irritation persiste.
En cas de contact avec la peau	: Lavez à l'eau et au savon. Consultez immédiatement un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir. Donnez un verre d'eau ou de lait à la victime. Si elle se sent mal, appelez un médecin ou un centre antipoison.
En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, transportez la personne à l'air frais. Si la victime ne respire plus, pratiquez la respiration artificielle. Si elle ressent des difficultés à respirer, fournissez-lui de l'oxygène.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Yeux	: Cause l'irritation des yeux.
Peau	: Peut causer l'irritation et la sensibilisation de la peau.
Ingestion	: Peut être néfaste en cas d'avalement.
Inhalation	: Peut être nuisible en cas d'inhalation.

4.3. Indications demandant une prise en charge médicale et un traitement spécial

Notes pour le médecin	: Non applicable
------------------------------	------------------

SECTION 5 : Mesures anti-incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Mousse (produit chimique sec) de dioxyde carbone (CO ₂).
----------------------------	--

5.2. Risques spécifiques découlant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux	: Non disponible
--	------------------

5.3. Conseil aux pompiers

Procédures anti-incendie	: Généralités : Évacuez l'ensemble du personnel, utilisez un équipement de protection anti-incendie. Utilisez un appareil respiratoire autonome si le produit subit un incendie.
---------------------------------	--

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Reportez-vous à la Section 8 pour consulter l'équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Déversement d'eau : Évitez de déverser le produit dans des égouts ou des drains susceptibles de déboucher sur des canalisations d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Déversement limité : Absorbent le liquide et placez-le dans un conteneur hermétique avant de les éliminer. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'étincelles.

Déversement important : Absorbent le liquide à l'aide d'un produit humide, inerte et non combustible puis nettoyez la zone concernée à l'eau.

6.4. Consultez les autres sections

Références à d'autres sections : Non applicable

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions de manipulation sécuritaire

Manipulation : Tenez le produit à distance de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Stockage : Consultez l'étiquette du produit.

7.2. Conditions de stockage sécuritaire, dont les incompatibilités

Durée de vie : Voir étiquette du produit

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifiques(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifiques(s) : Adhésif dentaire professionnel

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : CAS HEMA : 868-77-9

Paramètres de	Limites d'exposition
TLV	Non établie
MAK	Sensibilisation de la peau (Sh) ; DFG 2008

CAS acide méthacrylique : 79-41-4

Paramètres de	Limites d'exposition
NIOSH REL	TWA 20 ppm (70 mg/m3) [peau]
OSHA PEL	aucune
ACGIH TLV	20 ppm ; 70 mg/m3 TWA

CAS oxyde d'aluminium (fraction respirable et poussières totales) : 1344-28-1

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
 Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
 Date de révision : 18/07/2016
 Numéro de révision : 10

PQ1™

Paramètres de contrôle	Limites d'exposition
OSHA PEL Industrie générale	5 mg/m ³
OSHA PEL Maritime	5 mg/m ³
ACGIH TLV	1 mg/m ³ TWA ; fraction respirable
NIOSH REL	Substances dont aucun REL n'a été établi

CAS alcool éthylique : 64-17-5

Paramètres de contrôle	Limites d'exposition
OSHA PEL Industrie générale	1000 ppm (1900 mg/m ³) TWA
OSHA PEL - Secteur de la construction	1000 ppm (900 mg/m ³) TWA
OSHA PEL Travaux dans les chantiers navals	1000 ppm (1900 mg/m ³) TWA
NIOSH REL	1000 ppm (1900 mg/m ³) TWA
ACGIH TLV	1000 ppm (1880 mg/m ³) STEL
CAL/OSHA PEL	1000 ppm (1900 mg/m ³) TWA

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des yeux et du visage : Portez des protections pour les yeux.

Protection de la peau : Portez des vêtements et des gants de protection adéquats.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation générale doit être suffisante pour contrôler les taux de concentration dans l'air.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base du produit

État physique : Liquide modérément visqueux

Apparence : Résine jaune

Couleur : Jaune

Odeur : Acrylique, piquante.

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Indéterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Produit stable si stocké et manipulé dans les conditions recommandées.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles : Aucun matériau connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun matériau connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations concernant les effets toxicologiques

Aigu

DL₅₀ dermique : > 2500 mg/kg (rat/lapin)

Remarques : environ 60 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue (dermique).

DL₅₀ orale : > 4500 mg/kg (rat/cochon d'Inde)

Remarques : environ 44 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue (orale).

CL₅₀ inhalation : > 11,0 ppm/4 h (souris/rat)

Remarques : 55 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue (inhalation).

Autres informations : Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires (ISO 10993-1).

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (aigüe) : Évitez de déverser le produit dans des égouts ou des drains susceptibles de déboucher sur des canalisations d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non classifié

12.3. Potentiel bioaccumulable

Potentiel bioaccumulable : Non classifié

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Conclusion La substance ne satisfait pas aux critères PBT et vPvB de l'examen préalable. Il ne présente aucune indication concernant les propriétés P ou B.

12.6. Autres effets néfastes

Informations environnementales : Nuisible à la vie aquatique et produisant des effets à long terme.

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Éliminez le produit conformément à la réglementation gouvernementale. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : Informations de transport

14.1. Numéro UN

Numéro UN : 1987

14.2. Désignation officielle de transport UN

Désignation officielle de transport UN : Alcools (non spécifiés) (mélange d'alcool éthylique)

14.3. Classe(s) de risque de transport

Classification des risques : 3

14.4. Groupe de transport

Groupe de transport : III

14.5. Risques environnementaux

Agent polluant marin 1 : NAP

14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs

ADR - route : NAP

RID - rail : NAP

IMDG - mer : NAP

IATA - air : NAP

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la norme MARPOL73/78 et du Code IBC

Transport en vrac : NAP

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Règlements ou législations de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Commentaires généraux : Référez-vous à la directive sur les dispositifs médicaux 93/42/CEE.

15.2. Évaluation de sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique : Voir Section 11

SECTION 16 : Autres informations

Phrases de risques et/ou mentions sanitaires : R11 : Très inflammable.

(numéros et texte complet) R22 : Néfaste en cas d'avalement.

R34 : Cause des brûlures.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R43 : Peut causer une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Tox. aigüe (D), Cat. 4 : Tox. aigüe (dermique), catégorie 4

Tox. aigüe (O), Cat. 4 : Tox. aigüe (orale), catégorie 4

FICHE SIGNALÉTIQUE

conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

Flam.

Irr. pour les yeux, cat. 2B : Irritation des yeux, catégorie 2B
Irr. pour les yeux, cat. 2 : Irritation des yeux, catégorie 2
Liq., Cat. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE, cat. 3 : Toxicité de l'organe cible (exposition unique), catégorie 3
Corr. pour la peau, cat. 1A : Corrosion de la peau, catégorie 1A
Irr. pour la peau, cat. 2 : Irritation de la peau, catégorie 2
Sens. de la peau, cat. 1B : Sensibilisation de la peau, catégorie 1B
Sens. de la peau, cat. 1 : Sensibilisation de la peau, catégorie 1
H225 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H227 : Liquide combustible.
H302 : Néfaste en cas d'avalement.
H312 : Nuisible en cas de contact avec la peau.
H317 : Peut causer une réaction allergique de la peau.
H319 : Cause une grave irritation des yeux.

Préparé par

Résumé de la révision

: Anu Kattoju
: Cette fiche signalétique remplace celle du 10/04/2015. Révisé : **Section 1** : Numéro de la fiche signalétique. **Section 2** : RÉSUMÉ EN CAS D'URGENCE - PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES 2.3. Autres risques. **Section 4** : INHALATION, SIGNES ET SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION - INHALATION. **Section 5** : RISQUES D'EXPLOSION, MOYENS D'EXTINCTION, EXPLOSION INCENDIAIRE, ÉQUIPEMENT ANTI-INCENDIE, PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX, SENSIBLES AUX DÉCHARGES STATIQUES, SENSIBILITÉ AUX IMPACTS. **Section 8** : **Section 10** : CONDITIONS À ÉVITER : **Section 11** : AIGU (DL DERMIQUE₅₀ (lapin), DL DERMIQUE₅₀ (lapin), DL DERMIQUE₅₀ (lapin), DL ORALE₅₀ (rat), CL INHALATION₅₀ (rat), DL ORALE₅₀ (rat), DL ORALE₅₀ (rat), CL INHALATION₅₀ (rat), CL INHALATION₅₀ (rat), CL INHALATION₅₀ (rat), DL ORALE₅₀ (rat) AIGU, COMMENTAIRES GÉNÉRAUX. **Section 12** : INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE DU PRODUIT, DISTRIBUTION, INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES, INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, BIOACCUMULATION/ACCUMULATION, TOXICITÉ AQUATIQUE (AIGUE) (EC₅₀ À 48 HEURES, EC₅₀ À 96 HEURES), SECTION 12 : Informations écologiques. **Section 14** : EMBARCATIONS (IMO/IMDG) - AGENT POLLUANT 1 ROUTE ET RAIL (Royaume-Uni uniquement) (CDG) - DISPOSITIONS SPÉCIALES SECTION 14 : Informations de transport, ADR - route, IMDG - mer, IATA - air. **Section 15** : COMMENTAIRES GÉNÉRAUX, RoHS. **Section 16** : MENTIONS GÉNÉRALES.

Mentions générales

: NAP = Non applicable
NE = Non établi
TLV = Valeur limite d'exposition
PEL = Limites d'exposition autorisées
MAK = Concentration maximal sur le lieu de travail
STEL = Limite d'exposition à court terme
STEV = Valeur d'exposition à court terme
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
EPI = Équipement de protection individuelle

Avvertissement du fabricant

: À USAGE DENTAIRE UNIQUEMENT : Utilisez le produit conformément aux instructions.

FICHE SIGNALÉTIQUE
conforme à la réglementation (CE) 453/2010
Utilisation dentaire



Date d'émission : 23/02/2006
Numéro de fiche signalétique : 26-001.10 - FR
Date de révision : 18/07/2016
Numéro de révision : 10

PQ1™

Ces informations et recommandations sont issues de sources (fiche(s) signalétique(s) des matières premières et connaissances du fabricant) considérées fiables. Cependant, le fabricant n'offre aucune garantie quant au respect de l'exactitude des informations ou du caractère adéquat de la recommandation et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Chaque utilisateur devra consulter ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue pour déterminer leur caractère approprié.